

BARÈME APPLICABLE À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

LOCATION À USAGE D'HABITATION

LOI ALUR

Conformément au décret du 1er Août 2014 pour l'application des dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi **ALUR** (pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové) notamment en ce qui concerne l'application des honoraires de location à usage d'habitation.

Le plafond légal applicable pour notre secteur géographique est de 8€ TTC/m² pour les prestations suivantes :

- L'organisation des visites
- La constitution du dossier
- La rédaction du bail

Auquel il y a lieu d'ajouter pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée 3€ TTC/m².

BARÈME CABINET

• A la charge du propriétaire

- Inférieur à 45 m ² :	8,00€ TTC/m ²
- de 46 à 55 m ² :	7,00€ TTC/m ²
- de 56 à 65 m ² :	6,00€ TTC/m ²
- de 66 à 75 m ² :	5,50€ TTC/m ²
- de 76 à 85 m ² :	5,00€ TTC/m ²
- de 86 à 100 m ² :	4,50€ TTC/m ²
- pour 101 m ² et plus:	4,00€ TTC/m ²

• A la charge du locataire

- Inférieur à 45 m ² :	8,00€ TTC/m ²
- de 46 à 55 m ² :	7,00€ TTC/m ²
- de 56 à 65 m ² :	6,00€ TTC/m ²
- de 66 à 75 m ² :	5,50€ TTC/m ²
- de 76 à 85 m ² :	5,00€ TTC/m ²
- de 86 à 100 m ² :	4,50€ TTC/m ²
- pour 101 m ² et plus:	4,00€ TTC/m ²

Auquel il y a lieu d'ajouter pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée 3€ TTC/m² pour chacune des parties.

Pour toute mise en location, le propriétaire devra fournir le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), ainsi que le mesurage de la surface habitable.

MINIMUM FORFAITAIRE :

Applicable pour tout établissement de bail sans négociation par le Cabinet RECA ainsi que pour les états des lieux de sortie, soit:

- À la charge du propriétaire : 3€ TTC/m²
- À la charge du locataire : 3€ TTC/m²

Ces honoraires de location vous sont communiqués avant tout engagement et ne sont dus qu'à la signature du bail.

Dans nos publicités « HCL » = Honoraires charge locataire.

COMPTE RENDU DE GÉRANCE :

TRIMESTRIEL *

6%^{HT} DES LOYERS ENCAISSÉS
DÉDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS

*avec acompte mensuel

**Horaires d'ouverture du Cabinet : Le lundi de 14 h à 18 h et du mardi au vendredi : 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
Le samedi matin de 9 h à 12 h et le samedi après midi sur rendez-vous uniquement.**